

## **PREMIERE PARTIE :**

**Définition.**

**Costume.**

**Bâton.**

## **DEUXIEME PARTIE :**

**Description des exercices mordants.**

**Le travail de l'Homme d'Attaque.**

## **TROISIEME PARTIE :**

**Questionnaire.**

# **PREMIERE PARTIE :**

## **I. - DEFINITION**

L'H.A. de concours est une personne revêtu d'un costume protecteur qui le garantit contre les morsures du chien qu'un maître désire présenter aux divers concours organisés par la Société Centrale Canine ou les Sociétés Canines Régionales.

L'H.A. est l'auxiliaire du Juge.

Il travaille sous la responsabilité et selon les directives du Juge pour permettre à celui-ci de noter et de départager les concurrents.

Il s'agit pour l'H.A. non pas de se mesurer avec le chien mais d'aider le Juge à mettre en évidence les qualités et les défauts de l'animal présenté.

L'H.A. officiant dans un concours n'est pas autorisé à faire concourir son propre chien, présenté par un autre Conducteur, pour le faire mordre sur lui-même.

## **II. - COSTUME**

Le costume de l'H.A. devra permettre au Chien, aussi bien aux bras qu'aux jambes, une prise de 7 cm en profondeur et de 3 cm en épaisseur. Il devra avoir reçu l'agrément du Groupe Travail Ring, au quel les fabricants devront présenter chaque année, lors de la Finale Ring, tout nouveau modèle de vêtement de protection conçu par eux ainsi que la preuve de l'origine et de la constitution des matériaux utilisés.

Tout vêtement de protection devra être porteur de la vignette comportant les références du costumier titulaire d'un certificat de capacité.

## **III. - BATON**

On ne peut employer n'importe quel bâton pour " frapper " ou menacer le chien. Le bâton dont on se sert est défini par le G.T.R. : c'est actuellement un bambou long de 60 à 80 cm. et fendu en croix sur les 3/4 de sa longueur environ. Son diamètre extérieur devra être compris entre 20 et 30 mm. L'H.A. tient en main la partie non fendue. Il est formellement interdit aux H.A. de laisser dépasser de leur main le bout non fendu du bâton ou de le lester.

Le juge aura la responsabilité de vérifier le bon état et la régularité des bâtons de ses H.A..

## DEUXIEME PARTIE

### DESCRIPTION DES EXERCICES MORDANTS DES CONCOURS RING

#### DISTANCE A LAQUELLE SE DEROULENT LES DIFFERENTES ATTAQUES

- a) Attaque arrêtée : à la même distance que l'attaque face du concours.
- b) Attaque mordante de face : entre 30 m. et 50 m.
- c) Attaque mordante fuyante : entre 50 m. et 70 m.
- d) Attaque mordante au revolver: 40 m. Invariablement.

Il est rappelé que l'H.A., à chaque départ d'attaque, doit être placé à une distance de 10 à 20 mètres du Chien, dans l'axe médian du terrain.

#### I - ATTAQUE MORDANTE DE FACE AU BATON

Une fois le Conducteur et son Chien à leurs places respectives, et prêts pour l'exercice, le Commissaire avertira le Juge.

Sur un signe du Juge, l'Homme d'Attaque s'enfuira dans l'axe du terrain puis se retournera au coup de trompe du Juge autorisant le départ du Chien.

Si, pour une raison quelconque, l'H.A. tombait avant d'être rejoint par le Chien, le Juge arrêterait aussitôt l'action, le Conducteur rappellerait son Chien immédiatement et l'attaque serait à recommencer.

L'Homme d'Attaque, s'étant retourné au coup de trompe du Juge, fera face au Chien en préparant son barrage. Son attitude devra être menaçante et tenir compte du comportement du Chien, il ne devra jamais rester statique.

L'Homme d'Attaque devra toujours respecter les consignes imposées par le Juge lors du passage du Chien en blanc.

Si le Chien, arrivant pour mordre, ne montre aucune hésitation, l'H.A. pourra, selon son système de défense :

- soit ouvrir son barrage au dernier moment, pour éviter de blesser l'animal, tout en offrant au Chien le moins de prise possible (L'H.A. ne doit en aucun cas toucher avec ses mains ou son bâton un Chien qui ne serait pas en prise).

- soit esquiver sur trois pas maximum, technique du pivot en faisant face et en maintenant son barrage, afin d'éviter un contact trop brutal, et de créer au Chien une difficulté supplémentaire en lui imposant de franchir un nouveau barrage.

- soit interposer son bras pour gêner la prise du Chien, sans pour autant le repousser.

**Dans tous les cas l'homme d'attaque doit amortir l'impact d'entrée.**

Si le Chien ralentit ou se montre hésitant, l'H.A. pourra :

- soit charger le Chien, à condition que la charge ne soit pas brutale, et ne se transforme pas en course poursuite.

- soit, par son attitude menaçante, maintenir le Chien à distance.

Si le Chien décroche au cours de l'Attaque, l'H.A. pourra :

- soit le charger, trois pas maximum.

- soit reprendre son barrage.

- soit le maintenir à distance par une attitude menaçante. Il devra, quelle que soit son attitude, rester provocant pour bien montrer au Chien que l'exercice n'est pas terminé.

Dès que le Chien a fait sa prise, l'H.A. le travaille au bâton en le secouant sans brutalité. **Les coups ne devront être violents qu'en apparence**, et ne **devront toucher le Chien que sur le dos**. Il s'agit d'impressionner le Chien, pas de lui faire du mal.

La violence apparente des coups doit être proportionnelle à l'Echelon dans lequel le Chien concourt.

Le travail en force est proscrit. Par contre l'H.A. peut employer toutes les ruses et tous les gestes de nature, selon lui, à influencer tel ou tel Chien, et cela dans l'esprit du Règlement. L'homme d'attaque devra toujours avoir un comportement loyal et sportif envers le Chien.

Si l'H.A tombe, le Chien étant en prise, il doit s'immobiliser afin de permettre au Juge d'intervenir. Par convention on estime que l'H.A. est tombé lorsque :

- Il a les 2 genoux et une main à terre.
- Il se trouve sur le dos, à plat ventre ou sur le côté.

En cas de chute de l'H.A. le Juge, d'un coup de trompe, arrêtera impérativement et immédiatement l'attaque.

Au commandement de rappel (nom du chien ou début du coup de sifflet), l'H.A. s'immobilisera le plus parfaitement possible.

Le Chien lâchera prise aussitôt et devra revenir au pied de son Conducteur dans les 30 secondes qui suivent le 1er rappel.

Les coups de dents ou tarde à décrocher seront comptés après le mot « Halte » pour la défense, la garde au ferme et la recherche et après le mot « pied » pour la face et la fuyante.

A la cessation, le Chien ayant décroché, l'H.A. reprendra son travail si, après cessation et amorce de retour, le chien revient vers lui à moins de 3 mètres avec l'intention de remordre.

Si, au rappel, le Chien décroche mais garde au ferme ou ne revient pas vers son Conducteur, l'H.A. restera immobile sans menacer ni provoquer le Chien.

Si le Chien ne lâche pas sa prise, le Conducteur pourra à nouveau rappeler son Chien.

Si, au bout de 5 secondes suivant chaque commandement de rappel, le Chien n'a pas lâché prise, l'H.A. reprend son travail. Mais si le Conducteur rappelle son Chien avant la fin des 5 secondes, l'H.A. devra rester immobile pendant 5 nouvelles secondes.

Pendant le retour du Chien, l'H.A. devra rester immobile. Dès que le Chien sera de retour au pied du Conducteur et immobile, le Juge signalera la fin de l'exercice. L'H.A. se mettra à la disposition du Juge pour la continuation du concours.

### **Brevet :**

Le Conducteur a la possibilité de commander à son Chien :

- Soit un rappel au pied.
- Soit de garder au ferme.

Dans les deux cas le travail de l'H.A. est identique.

Le Brevet étant destiné à la sélection caractérielle, il doit être rigoureux. Par convention l'attaque de face se déroulera de la façon suivante: Vigoureuse menace avec un pas en avant lorsque le chien se trouve à 10 mètres, puis barrage qui ne sera ouvert que lorsque le chien sera à moins de 2 mètres de l'H.A.. L'H.A. devra laisser prendre la prise habituelle du chien (bras ou jambe) sans esquive mais en amortissant. Une fois le chien en prise, 5 à 6 coups de bâtons non violents seront portés sur le chien ainsi que quelques menaces d'intimidation.

## **II - ATTAQUE MORDANTE FUYANTE**

Sur un signe du Juge, l'H.A. s'enfuit sans se retourner, dans la direction indiquée par le Juge et conformément à ses directives : légère courbe de 45 ° maximum pour amortir le chien, esquives éventuelles en fonction des circonstances, accélération de la course, menaces avec le bâton, etc...

Si lors de l'entrée dans le costume, le Chien rate sa prise ou décroche sous l'effet de la vitesse, l'homme d'attaque devra continuer à fuir.

Tant que l'H.A. ne sera pas maîtrisé par le chien il devra fuir dans la direction opposée au chien tout en évitant par esquive de se faire attraper. Il ne fera face au chien et ne lui opposera de barrage que si le chien a mordu puis décroché.

Dès que le chien a fait sa prise, l'H.A. le travaille au bâton et se défend, comme pour l'attaque de face, vigoureusement mais sans brutalité, et en prenant soin de toujours voir le chien au moment de le frapper. Les coups ne doivent jamais être portés à l'aveuglette.

Après avoir mordu, si le chien lâche sa prise, l'H.A. se retourne, essaye de le barrer ou de l'esquiver et se comporte exactement comme lors d'une attaque de face.

Le processus de rappel est identique à celui de la face.

## **III - ATTAQUE AU REVOLVER AVEC GARDE AU FERME**

L'H.A. s'enfuit, comme lors des autres attaques. Il se retourne arrivé à la ligne des quarante mètres. Il tire un premier coup de feu lorsque le chien se trouve à 12 m. environ, un second coup à 7 m. environ, et un troisième après la prise du chien.

Il reçoit le chien comme pour l'attaque de face au bâton, en absorbant le choc ou en esquivant le chien selon les indications du Juge.

Si l'H.A. tombait avant la prise du Chien, le Juge arrêterait l'action aussitôt et on recommencerait l'exercice.

Si l'H.A. tombait une fois le Chien en prise, le processus serait le même que pour les autres attaques mordantes. Mais pour permettre l'exécution de la garde au ferme et des fuites, le Chien, une fois revenu au pied du Conducteur, sera de nouveau envoyé à l'attaque et l'exercice reprendra comme s'il n'y avait pas eu de chute, c'est-à-dire comme à la fin des 15 secondes normales de mordant. Le Conducteur commandera la cessation au signal du Juge. L'H.A. s'immobilisera aussitôt et parfaitement, comme pour les autres attaques mordantes.

Le Chien, ayant décroché, devra surveiller l'H.A. dans un rayon de 2 m, sans donner de coup de dents.

Si le Chien est vigilant, l'H.A. devra rester immobile 10 secondes puis, sur un signe du Juge, il tentera de s'enfuir une première fois, le Chien devant l'en empêcher. Après signal du Juge, le Conducteur donnera immédiatement un commandement de cessation et l'H.A. s'immobilisera. Puis, le Chien ayant lâché, le Conducteur donnera un commandement de garde au ferme.

Au bout de 5 secondes, si le Chien est resté vigilant, sur un signe du Juge, l'H.A. tentera de fuir une seconde fois, le Chien devant l'en empêcher. La cessation pour cette seconde fuite se fera dans les mêmes conditions que pour la première. Si le Chien n'est pas vigilant, ou s'il est à plus de 2 mètres, l'H.A. devra s'enfuir sans attendre les 10 secondes ou les 5 secondes réglementaires, sur signal du Juge.

Après sa deuxième tentative de fuite, l'H.A., comme après la première tentative, restera parfaitement immobile, et attendra que le Conducteur vienne le désarmer.

L'H.A. cherchera si possible à rendre le Chien visible du Conducteur au moment de la cessation.

Après avoir été désarmé, l'H.A. se mettra à la disposition du Juge pour la continuation du concours.

## **IV - ATTAQUE ARRETEE DE FACE**

Il n'est pas obligatoire qu'elle soit exécutée par le même HA que la face (commodité par rapport au tirage au sort). Elle sera ressemblante à la face par la distance.

L'H.A. aura le même comportement que pour l'attaque mordante de face.

L'H.A. s'immobilisera immédiatement et parfaitement au début du commandement de rappel et ce jusqu'au retour du Chien au pied du Conducteur.

La distance d'arrêt sera comptée à partir du début du commandement.

Si le Chien mord, l'H.A., après entente avec le Juge en début de concours, soit reviendra aussitôt à la table du Jury soit restera en place et sera consulté par le Juge.

Si le Chien ne mord pas mais revient vers l'H.A., celui-ci en aucun cas, ne reprendra ni défense, ni barrage.

## **V - DEFENSE DU CONDUCTEUR**

Au signal du Juge, l'H.A. se dirige vers le Conducteur et son chien sans provocation d'aucune sorte, en se conformant aux instructions données par le juge. Le Conducteur et l'homme d'attaque marcheront d'un pas égal et naturel. L'homme d'attaque aborde le Conducteur et engage avec lui une conversation d'une dizaine de secondes, interrompue par un signe du juge. L'homme d'attaque s'éloigne de 5 pas en continuant sa trajectoire. Il fait alors demi tour et rejoint le Conducteur sans courir ni le menacer. Dès qu'il est à 1 mètre il l'agresse franchement par derrière et à deux mains comme s'il portait un coup. L'homme d'attaque ne devra ni saisir ni ceinturer le Conducteur. Le Chien devra mordre l'homme d'attaque spontanément.

Il arrête son action au commandement de cessation donné par le Conducteur, et non pas au coup de trompe du Juge.

L'arrêt doit être instantané et l'immobilisation totale. Après le rappel du chien par le Conducteur, l'H.A. s'éloigne sans provocation dès que le chien est revenu au Conducteur. Il peut également rester immobile jusqu'à ce que le Conducteur se soit éloigné.

Pour le Brevet de chien de Défense, l'H.A. sera armé d'un revolver et tirera deux coups de feu, le premier au moment de l'agression sur le Conducteur, le second après la prise du chien. Les deux coups de feu seront tirés en l'air, avant-bras ou bras levé.

Dans les concours de catégorie I, II et III, il n'y a pas de coups de feu au cours de l'exercice de Défense du Conducteur.

## **VI - GARDE D'OBJET**

Au signal du Juge, l'H.A. s'approche de l'objet sans menacer ni provoquer le chien, mais d'un pas continu, soit en ligne droite vers l'objet, soit en contournant le chien, selon la position de celui-ci.

Pendant toute la durée de l'exercice, l'H.A. ne doit ni provoquer le Chien, ni lui parler, ni lui faire de signe. Il doit chercher à endormir sa vigilance par la ruse, ou à l'occasion le prendre de vitesse, ou l'impressionner par son attitude s'il estime que la chose est possible.

Il s'agit pour l'H.A. de PRENDRE L'OBJET, non d'attaquer le Chien, ni de lui faire perdre des points en cherchant à le faire se déplacer. Il s'arrête d'avancer vers l'objet si le Chien quitte celui-ci pour venir à sa rencontre. Il n'a pas à reculer devant le Chien. Mais il va de soi que, à condition de rester sur la même ligne concentrique, dès que le Chien s'est mis en mouvement, l'H.A., s'il le juge utile, peut tourner à droite ou à gauche et continuer à marcher tout en observant les réactions du Chien.

De même, s'il est à distance de prise, l'H.A., tout en s'arrêtant de marcher, peut malgré tout poursuivre son action et tenter de s'emparer de l'objet.

En outre, si le Chien s'avance vers lui, en fonction de l'endroit où il se trouve par rapport à l'objet, en fonction aussi du comportement du Chien, l'H.A., par une esquive adroite et rapide, peut tenter d'éviter le Chien et se saisir de l'objet pour le déplacer, ou même l'emporter, selon la vigilance ou la vitesse de réaction du Chien.

Toutefois, s'il est mordu, il est impératif que l'H.A., emporté par son élan et ayant déplacé l'objet, le repose le plus près possible de l'endroit où il a été mordu, et ne jette pas l'objet à distance.

Si l'H.A. est mordu avant d'avoir pris l'objet, à quelque distance que ce soit, il s'immobilise, sans avancer ni reculer, ni travailler le Chien. Dès que celui-ci a décroché, l'H.A. s'éloigne par le côté ou à reculons, selon la position du Chien. Il ne doit pas, après que le Chien a mordu et décroché, avancer sur le Chien ni sur l'objet, ce qui serait une provocation.

Si le chien se met en conduite, l'H.A. devra s'éloigner à 5m de l'objet et attendre le signe du Juge pour tenter une prise s'il en reste.

Si le Chien n'a pas décroché au bout de 5 secondes d'immobilisation de l'H.A., ce dernier s'éloigne de l'objet en entraînant le Chien sans le provoquer, ni le menacer, ni le travailler. Il ne doit, en aucun cas, ramener volontairement le Chien vers l'objet.

Par contre, si le Chien tire l'H.A., celui-ci se laisse entraîner sans résister, quelle que soit la direction dans laquelle le Chien l'entraîne. Si le Chien mord, décroche, puis refait sa prise, l'H.A. n'a pas à s'immobiliser 5 secondes. Il agit comme précédemment, s'éloigne tranquillement en entraînant le Chien ou en se laissant éventuellement entraîner par lui.

Si l'H.A. a réussi à prendre l'objet, il ne peut s'en servir pour menacer, ni barrer le Chien, ni s'en protéger. Il doit tenter de s'éloigner au plus vite afin d'apporter l'objet au Jury, sans se faire mordre, ce qui est le but de l'exercice. Selon les circonstances, il peut également, l'objet pris, endormir la vigilance du Chien, ou l'impressionner par son attitude, pour obtenir le même résultat. Mais il ne pourra, s'il n'est pas mordu, tromper le Chien en reposant l'objet à terre pour le reprendre ensuite.

Si l'H.A. est mordu après s'être emparé de l'objet, il devra aussitôt le déposer, s'immobiliser comme prévu ci-dessus, puis s'éloigner jusqu'à 5 m au moins de l'objet. Le nombre de tentatives de prise d'objet est invariablement de trois. Elles se feront, à la main ou au pied, à l'initiative de l'H.A. selon les instructions du Juge et les circonstances. C'est une question d'opportunité et de perception de la vigilance ou de la distraction du Chien. Le travail de l'H.A. n'a pas à être stéréotypé.

Il peut tout aussi bien tenter de surprendre le Chien par sa vitesse d'exécution que d'endormir sa méfiance par un comportement approprié.

Si le chien laisse l'H.A. écarter l'objet avec le pied, c'est à l'H.A. de prendre la décision de continuer à pousser ou traîner l'objet avec son pied, ou au contraire de se pencher pour s'en emparer avec la main s'il estime que le chien ne réagira pas au mouvement du bras. C'est une question d'opportunité et de perception de la vigilance ou de l'indifférence du chien.

Cas du chien qui empêche l'H.A. de se saisir de l'objet sans mordre :

- en le tenant dans sa gueule,
- en se tenant debout au-dessus de l'objet pour le couvrir de son corps,
- en se couchant sur lui,
- en posant une (ou plusieurs) patte(s) sur ou dans l'objet.

Pour éviter toute ambiguïté, l'H.A. devra démontrer, dans ce cas, que la vigilance du chien est factice et non réelle.

Si l'H.A. réussit à poser la main sur le panier plus de 5 secondes il regardera le Juge qui lui fera signe de déplacer l'objet sur au moins 20 cm. Si le chien ne mord pas le juge annoncera la fin de l'exercice ; si le chien mord l'H.A. s'éloignera à au moins 5 mètres.

Le temps total imparti pour les trois passages est de 5 minutes ; un passage ne peut durer plus de 2 minutes.

***La règle capitale est que l'H.A. intervient pour prendre l'objet, non pour se faire mordre.***

Si le Chien a gardé l'objet, le Juge donnera un coup de trompe pour indiquer au Conducteur qu'il doit revenir relever son Chien. Pendant ce temps, l'H.A. devra rester immobile sur le terrain.

## **VII - RECHERCHE PAR EXPLORATION ET CONDUITE DU PRISONNIER**

Elle peut être exécutée sur un H.A. sur lequel le chien n'a pas encore travaillé. Le temps accordé au chien pour aboyer est le temps total de la recherche.

L'H.A. se cache conformément aux indications du Juge. Pendant tout le travail du chien **il devra rester debout, face au chien, parfaitement immobile et silencieux dans la cachette.**

S'il n'est pas découvert par le chien, il doit rester immobile et attendre sans faire de bruit.

S'il est découvert, il ne doit pas provoquer le chien dans la cachette, ni par un geste, ni par une parole, ni par son attitude.

Si le chien mord sans avoir aboyé, l'H.A. doit attendre 5 secondes avant de sortir de la cachette en tirant le premier coup de feu, ceci pour permettre éventuellement au chien d'aboyer après avoir mordu.

Si le chien aboie, puis mord, l'H.A. sort aussitôt en tirant un coup de feu, et l'exercice se déroule comme indiqué plus bas avec un chien qui a normalement découvert et aboyé sans mordre.

Si le chien aboie, ne mord pas, mais ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 mètres, l'H.A., sur un signe du Juge, cherche alors à s'enfuir et à mettre le plus de distance possible entre le chien et lui. Il ne tirera son premier coup de feu que s'il est rejoint et mordu par le chien.

Si le chien découvre, n'aboie pas, ne mord pas, mais ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 mètres, le Juge fera signe à l'H.A. de fuir comme à l'alinéa précédent.

Si le chien n'aboie pas, ne mord pas, mais garde au ferme, l'H.A. reste immobile dans la cachette jusqu'à l'arrivée du Conducteur et procède comme ci-dessous.

Devant un chien qui exécute parfaitement l'exercice, c'est-à-dire découvre, aboie, ne mord pas et garde au ferme, l'H.A. attend sans bouger l'arrivée du Conducteur (ou le signal du Juge lui indiquant cette arrivée).

Il sort alors de la cachette et tire un premier coup de feu, avant-bras levé.

Une seconde tentative de fuite se fera **après au minimum 2 secondes d'immobilisation** (en fonction de la vigilance et de la position du chien). Un second coup de feu sera tiré en même temps, toujours l'avant-bras levé.

L'H.A. sera alors désarmé par le Conducteur. En cas d'oubli, le Juge demandera au Conducteur de désarmer l'H.A. et appliquera la pénalisation prévue. Il attendra, pour s'éloigner de la cachette dans la direction indiquée par le Juge, que celui-ci lui en fasse signe. Il sera accompagné par le Conducteur et son chien.

Au cours de cet accompagnement, l'H.A. tentera de fuir une troisième, puis une quatrième fois.

Ces tentatives, comme la seconde fuite après la sortie de la cachette, sont laissées à l'initiative de l'H.A..

Il lui appartient de créer, pour tous les chiens d'une même catégorie dans un concours, approximativement les mêmes difficultés, sur la même distance d'accompagnement. Mais chaque chien ayant sa manière personnelle de travailler, l'H.A. devra étudier leur comportement, éprouver leur vigilance et profiter de la moindre inattention pour chercher à s'enfuir.

L'H.A. devra marcher d'un pas normal. Il ne devra en aucune façon par son comportement, provoquer le Chien à la faute (pas d'accélération ni de ralentissements brutaux, pas de changements de direction autres que ceux précisés dans le tracé par le Juge).

Les **consignes données aux HA** par les juges doivent être **appliquées scrupuleusement** : pas d'utilisation abusive des mains, pas de demi tour, pas de changement d'allure brutaux...

Le Règlement distingue entre les tentatives de fuite faite au cours de la marche, qui reviennent à l'H.A. seul, au gré de son inspiration selon la vigilance du chien, et les reprises de sa marche dont le Juge a la responsabilité en fonction des circonstances. Ceci pour permettre d'égaliser les parcours et éviter ambiguïtés et maladresses.

Toutefois, dans le cas où un chien se désintéresserait manifestement de l'H.A. en s'éloignant de lui, celui-ci peut en profiter pour s'enfuir même au cours d'une phase statique après une cessation.

L'H.A. devra compter mentalement les coups de dents donnés par le chien au cours de l'accompagnement et les indiquer au Juge en fin d'exercice.

Lors des quatre tentatives de fuite décrites ci-dessus, l'H.A. n'a pas à travailler le chien, le but de l'exercice étant de mesurer la vigilance du chien et non pas son mordant.

Mais il ne s'arrêtera dans ses fuites qu'au début du commandement du maître et non au coup de trompe autorisant ce commandement.

Il appartient au Juge de faire la distinction entre les mètres de fuite " libre " et les mètres de fuite " chien en prise ".

En fin de parcours, l'H.A. s'arrêtera au coup de trompe du Juge, à 10 m. environ de la table du Jury.

Le Conducteur ordonnera au chien de garder l'H.A. au ferme. Il ira poser le revolver sur la table et reviendra chercher son chien.

Si celui-ci ne garde pas au ferme dans un rayon de 2 m., l'H.A. s'enfuira sur un signe du Juge et ne s'arrêtera que s'il est rattrapé et maintenu par le chien.

Au coup de trompe signalant la fin de l'exercice, l'H.A. s'éloignera pour se mettre en position pour l'exercice suivant, dès que le chien sera de retour au pied de son Conducteur.

## **LE TRAVAIL DE L'HOMME D'ATTAQUE**

### **I - QUALITES D'UN H.A.**

Un H.A. doit être capable de s'opposer aux chiens, loyalement et sportivement, dans des concours à tous les niveaux.

Cette capacité s'observe de plusieurs façons:

- a) dans sa connaissance et son respect du Règlement,
- b) dans son aisance dans le costume,
- c) dans son adresse à manier le bâton dans les barrages,
- d) dans sa fermeté (jamais brutal) à l'égard des chiens qui lui sont opposés,
- e) dans la régularité de son travail, d'un bout à l'autre d'un concours, quels que soient l'attitude et le comportement des chiens.

## **II - OBSERVATIONS SUR LE TRAVAIL DE L'H.A.**

Un H.A. doit impérativement éviter de toucher avec son bâton un chien qui n'est pas “ en prise ” et qui tente de franchir le barrage qui lui est opposé.

Si l'H.A. touchait malencontreusement et involontairement le chien qui n'est pas encore en prise, le Juge qui dirige le Concours devra lui faire une observation et l'inciter à plus de prudence.

Si l'impact était manifestement volontaire, le Juge devrait aussitôt arrêter l'exercice et prendre toutes dispositions motivées par les circonstances. Il serait en droit, éventuellement, d'exclure l'H.A. du terrain et de le remplacer sur le champ.

Dès que le chien a trouvé sa prise, l'H.A. le travaille en souplesse. En cas de “ lâcher ” du chien, il use de feintes, d'esquives et de barrages pour essayer de ne pas être repris. Tant que le chien est “ en prise ”, il applique les coups de bâton exclusivement sur le dos de l'animal.

Le travail en force est proscrit. Par contre, l'H.A. peut employer toutes les ruses et tous les gestes de nature, selon lui, à influencer le chien. Mais il ne doit en aucun cas toucher celui-ci avec les mains.

Bien que son travail, pour être sélectif, exige de la part de l'H.A. une certaine combativité, son comportement devra toujours demeurer loyal et sportif envers le chien.

L'H.A. doit avoir conscience qu'il est protégé par son costume, mais que cette protection ne l'autorise pas à se montrer brutal ni outrancier.

Une fois le chien en prise, si les coups de bâton étaient appliqués violemment sur le dos, ou touchaient le chien à la tête, au cou, au ventre, sur la croupe, ou sur la queue, le Juge devrait intervenir aussitôt et inviter l'H.A. à se modérer.

En cas de récidive, le Juge aurait toute latitude de prendre les mesures qu'il estimerait nécessaires, pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion.

Il agirait de même en cas de maladresses répétées, de brutalité ou d'insuffisance notoires.

Le Juge, dans tous les cas, a le devoir de mentionner, dans son rapport d'H.A., les irrégularités qu'il estime inadmissibles. Ce rapport est à envoyer au responsable des H.A. du G.T.R..

## **III - INTERDICTIONS FORMELLES ET IMPERATIVES**

- 1 - Faire décoller le chien de terre volontairement, par quelque geste ou mouvement que ce soit.
- 2 - Décrocher le chien en force, quel que soit l'endroit de sa prise.
- 3 - Plier le corps, les bras ou les jambes de manière à tendre la toile pour tordre la gueule du chien et lui faire lâcher prise.
- 4 - Repousser le chien du bâton, de la main, de la manche, de la jambe ou du ventre, y compris lors d'une esquivé d'entrée (Par contre, l'interposition du bras est autorisée).
- 5 - Soulever le chien avec le bâton, le bras ou la jambe, ou la main.
- 6 - Appuyer le bâton sur le chien, ou frotter le chien avec le bâton.
- 7 - Tenir le bâton à deux mains.
- 8 - Passer le bâton sous le cou, ou le ventre, ou entre les pattes du chien.
- 9 - Enjambrer le chien en prise.
- 10 - Frapper le chien sur la tête, le cou, la croupe, la queue ou le ventre.

- 11 - Au cours de la conduite du “ prisonnier ”, marcher en zigzag, ou changer brusquement d'allure pour faire fauter le chien en lui faisant croire à une amorce de fuite.
- 12 - Toucher le chien avec le revolver - que le chien soit en prise ou non - ou faire un barrage avec, même sans tirer.
- 13 - Mimer un coup de feu pour impressionner le chien.
- 14 - Parler au chien ou émettre des sons pendant les exercices.
- 15 - Souffler dans les oreilles du chien.
- 16 - Toucher le chien avec les mains.
- 17 - Frotter le chien entre les jambes du pantalon.

#### **IV - CONSIGNES**

1 - Les esquives d'entrée aux attaques de face sont autorisées après entente avec le Juge. Les seuls buts recherchés sont :

- a) d'éviter un contact brutal.
- b) de créer au chien une difficulté supplémentaire en lui imposant de franchir le barrage sans élan ou presque.

En cas d'esquive d'entrée, le Juge ne déclenchera son chrono qu'à la deuxième tentative de prise du chien. L'esquive doit se faire soit en pivotant, soit en évitant le chien par un déplacement rapide sur le côté, exécuté au tout dernier moment et limité à 2 ou 3 pas mais en faisant toujours face au chien.

2 - Toutes les fuites seront franches et entamées si possible dans le sens opposé au chien (Eviter de tourner sur place et de partir à reculons si l'on peut faire autrement).

3 - La charge sur le chien est autorisée si elle permet d'impressionner l'animal, mais à une triple condition:

- a) qu'elle ne soit pas brutale.
- b) qu'elle ne dure que quelques secondes.
- c) qu'elle ne se transforme en aucun cas en course poursuite.

Par contre, l'H.A. pourra continuer à impressionner le chien par son attitude si cela lui permet de le maintenir à distance, même sans le charger.

4 - Dans l'exercice de la Défense du Conducteur, l'agression de l'H.A. doit être franche à deux mains et bien caractérisée, mais jamais brutale. Elle aura lieu dès que l'H.A. sera revenu à un mètre du conducteur.

En aucun cas, ne se servir du Conducteur comme bouclier en le tenant.

5 - Dans l'exercice de la Garde d'Objet, le rôle de l'H.A. est de chercher à s'emparer de l'objet, et non pas de faire fauter le chien en l'attirant, ou en le provoquant par quelque moyen que ce soit.

6 - Dans cet exercice de la Garde d'Objet, si le chien n'a pas lâché prise au bout de 5 secondes, l'H.A. entraînera le chien sans le travailler, ou se laissera entraîner par lui sans le pousser ni le travailler. Il n'attendra pas les 5 secondes si le chien change de prise.

#### **V - L'EQUIPEMENT DE L'H.A.**

##### **A) Le costume**

Le costume de l'H.A. doit le protéger efficacement. Il doit être souple et lui permettre de se mouvoir aisément et de courir normalement.

Il ne doit pas être ridicule, ni avoir des manches d'une longueur démesurée, ni rendre la prise du chien difficile par sa raideur.

Le costume de l'H.A. devra permettre au chien, aussi bien aux bras qu'aux jambes, une prise de 7 cm en profondeur et de 3 cm en épaisseur. Il devra avoir reçu l'agrément du Groupe Travail Ring, à laquelle les fabricants devront présenter chaque année, lors de la Finale du Ring, tout nouveau modèle de vêtement de protection conçu par eux ainsi que la preuve de l'origine et de la constitution des matériaux utilisés.

Et être porteur de la vignette comportant les références du costumier.

Il est interdit à l'H.A. de modifier la teneur ou la texture de son costume en fonction des caractéristiques de tel ou tel chien dans un concours.

Il appartient au Juge d'en vérifier la conformité.

#### B) le bâton

Le bâton dont se sert l'H.A. doit correspondre strictement à la description donnée.

##### 1) Le barrage

Cette expression désigne le mouvement accéléré que l'H.A. imprime au bâton, tenu perpendiculairement au chien, pour essayer de l'influencer et de rendre sa prise difficile.

Le barrage, placé devant l'endroit que le chien veut atteindre, dénote le degré d'adresse de celui qui se sert du bâton.

Le barrage révèle aussi le degré d'efficacité du chien, et s'il est vraiment hardi, ou hésitant, ou peureux.

L'H.A. doit absolument éviter que le chien qui tente de le mordre ne soit touché par le bâton tant que le chien n'est pas en prise.

Aussi, l'H.A. doit-il ouvrir son barrage s'il voit que le chien ignore manifestement la menace du bâton.

Lorsque l'occasion se présente, sans faire véritablement un barrage, l'H.A. peut tenir le chien en respect avec son bâton immobile tenu d'une seule main, s'il voit que cette attitude suffit à impressionner le chien.

Toutefois, il ne devra pas rester statique pour faire croire au chien que l'exercice est terminé.

Le maniement du bâton est un des gestes les plus difficiles à réaliser par les H.A.:

Si le barrage est ouvert trop tard, il y a risque de blessure pour le chien et atteinte au Règlement.

Si le barrage est ouvert trop tôt, il devient inefficace, inutile, et sans influence sur le chien.

C'est pourquoi les H.A. devront travailler leur technique afin d'être efficaces sans être dangereux.

Sachant que cette action du bâton dans les barrages rend l'H.A. particulièrement vulnérable à la critique, selon qu'il réussit plus ou moins bien son opposition au chien, les Sélectionneurs devront écarter de la sélection les H.A. qui éprouvent de la difficulté à exécuter convenablement leurs barrages.

##### 2) Les coups de bâton

Le bâton de l'H.A. ne sert pas seulement à exécuter un barrage. Il sert aussi, pendant la durée de l'Attaque de Face et de l'Attaque Fuyante, à frapper le chien de manière à éprouver son courage et sa volonté, mais non pas à mesurer sa résistance à la douleur.

C'est pourquoi les coups de bâton portés par l'H.A. ne devront être plus ou moins violents qu'en apparence, et ne jamais toucher le chien que sur le dos.

Il est formellement interdit par le Règlement de toucher un chien ailleurs que sur le dos.

Il est bien précisé qu'il s'agit de TOUCHER le chien, pas de le CINGLER, ni de le MEURTRIR, ni de lui FAIRE MAL.

En outre, la violence apparente des coups doit être proportionnelle à la catégorie dans laquelle le chien concourt. Un chien de catégorie III, expérimenté et aguerri, supportera une plus grande agressivité de la part de l'H.A. qu'un jeune chien débutant de catégorie I.

La souplesse du geste, l'adresse dans la manipulation du bâton, le dosage des menaces et de la force des coups, traduisent l'habileté et la qualité d'un bon H.A..

#### C) Le Revolver

L'H.A. veillera, lorsqu'il tirera les coups de feu, à ne jamais rapprocher le revolver de la tête du chien.

Les coups devront être tirés le bras ou l'avant-bras levé. Le canon du revolver devra être pointé vers le haut.

Si le chien attaque le bras armé, l'H.A. ne devra pas tirer de coups de feu, à moins d'avoir pu changer le revolver de main.

## TROISIEME PARTIE

### QUESTIONNAIRE :

#### GENERALITES

1— Quelle doit être la longueur d'un bâton d'H.A.?

Il doit avoir une longueur de 60 à 80 cm.

2— De quoi un bâton peut-il être fait?

Le seul Bâton admis est le bâton réglementaire homologué par le G.T.R.. Tout bâton est dangereux du moment que celui qui s'en sert frappe fort. Aussi est-il interdit de le lester.

3— Comment l'H.A. doit-il se servir d'un revolver?

L'H.A. se sert de son revolver en tirant toujours vers le haut. Lorsque le chien est "en prise" l'H.A. doit chercher à tirer dans un sens opposé au chien.

4— L'H.A. peut-il, de sa propre initiative, faire usage d'esquives devant un chien hésitant à mordre ou ayant lâché sa prise?

Oui, dans ces deux cas il doit chercher à ne pas se laisser prendre en esquivant le chien. Par contre, les esquives à l'entrée des attaques sont autorisées après entente avec le juge. Sauf à la fuyante et lors des tentatives de fuites les esquives doivent se faire obligatoirement en faisant face au chien.

5— Qu'appelle-t-on décrochage en force, peut-on employer cette méthode?

Un " décrochage en force " signifie que l'H.A. s'est débarrassé du chien en imprimant une cadence saccadée, brutale ou giratoire à ses mouvements. Cette méthode dénote un esprit peu sportif de la part de l'H.A. et ne peut être autorisée en aucun cas.

6— Quels sont les critères d'un costume d'H.A.?

Un costume d'H.A. doit remplir certains critères:

a) permettre une bonne prise à n'importe quel endroit du costume,

b) ne pas être encollé,

c) ne pas avoir de manches démesurément larges ni longues,

d) être épais (posé à plat) de 3 à 5 cm aux prises habituelles,

e) permettre une " prise en gueule " de 7 cm,

f) son fabricant doit avoir obtenu l'agrément du G.T.R. avant de le mettre en vente ou à la disposition des H.A.. Il doit porter une vignette d'identification.

7— A quel moment, dans le déroulement des épreuves, l'H.A. peut-il faire son apparition sur le terrain?

Il ne peut entrer sur le terrain que sur appel du juge.

8— L'H.A. peut-il rester aux abords du terrain pour suivre le travail d'un concurrent?

Non, car sa présence, même sans costume, peut perturber le travail du chien.

9— A quoi sert exactement le " chien en blanc " dans un concours?

Il sert à régler le travail des H.A., à assurer le bon déroulement des exercices, et à imprégner le terrain avant le passage du premier concurrent.

10— Un HA. peut-il avoir le même comportement pour les échelons I, II, III?

Non, il doit produire un travail modéré en I, un peu plus sévère en II, rigoureux en III, en concours Sélectifs et en Championnat. Afin d'observer ces différences d'intensité dans son travail, l'H.A. devra donc respecter fidèlement les directives données par le juge lors du passage du “ chien en blanc ”.

11— L'H.A. peut-il officier dans un concours organisé par un club non affilié à la S.C.C.?

Non, en aucun cas.

### **LES ATTAQUES AU BATON:**

12— A quelle distance de la ligne de départ se déroulent les différentes attaques?

a) attaque arrêtée: à la même distance que l'attaque face du concours.

b) attaque mordante de face: entre 30 et 50 m.

c) attaque mordante fuyante: entre 50 et 70 m.

d) attaque mordante de face au revolver : 40 m invariablement.

13— A quel moment l'H.A. prend-il le départ d'une attaque?

Lorsque le juge lui fait signe.

14— A quelle distance du chien un H.A. doit-il se placer avant le départ d'une attaque?

Entre 10 et 20 mètres.

15— Lors d'une attaque arrêtée ou d'une attaque mordante de face, à quel moment l'H.A. doit-il faire face au chien?

Aussitôt le signal donné par le juge pour le départ du chien. Ce signal devra coïncider avec l'arrivée de l'H.A. sur le point de réception.

16— Lors de l'attaque arrêtée et de l'attaque mordante de face, quelle doit être l'attitude de l'H.A. lorsqu'il fait face au chien et que celui-ci vient vers lui?

L'H.A. prendra une attitude ferme et menaçante, dans l'une comme dans l'autre.

17— Dans l'attaque mordante de face au revolver, à quel moment l'H.A. doit-il se retourner?

L'H.A. doit se retourner vers le chien sur la ligne des 40 m.

18— A quelle distance du chien l'H.A. doit-il tirer les coups de feu a l'attaque au revolver?

Le premier à 12 m, le second à 7 m et le dernier lorsque le chien est “ en prise ”.

19— En cas de chute de l'H.A. non provoquée par le chien, que se passe-t-il?

L'H.A. reste à terre jusqu'à ce que le chien soit au pied de son conducteur. Puis il se relève et le juge fait recommencer l'attaque.

20— Que doit faire l'H.A. en cas de chute provoquée par le chien?

En cas de chute provoquée par l'action du chien, l'H.A. doit s'immobiliser de façon très nette afin de permettre au juge de signifier la cessation de l'exercice et au conducteur de rappeler son chien.

21— Lors d'une chute de l'H.A. que doit faire le conducteur?

a) si la chute n'est pas provoquée par le chien, le conducteur veillera à ce que celui-ci reste à son pied, ou y revienne immédiatement pour éviter tout accident.

b) si la chute est provoquée par le chien, le conducteur rappellera celui-ci au pied dans la fraction de seconde qui suit l'intervention du juge signalant la fin de l'exercice.

22— Dans l'attaque arrêtée, à quel moment l'H.A. peut-il rejoindre la table du juge?

a) si le chien n'a pas mordu, attendre qu'il soit revenu au pied de son conducteur.

b) si le chien a mordu, suivant entente avec le Juge en début de concours.

23— Dans le cas d'un chien qui lâche sa prise avant la fin de l'attaque mordante de face et qui essaie de la reprendre, que doit faire l'H.A.?

Lorsque le chien lâche sa prise au cours de l'attaque mordante de face, l'H.A., de sa propre initiative, doit essayer de ne plus être repris, en opposant au chien un jeu d'esquives souples et adroites, ou en employant les gestes opportuns pour influencer le chien, ou en se protégeant avec son bâton qu'il essaiera constamment de placer entre lui et le chien sans toutefois le toucher.

24— Que doit faire l'H.A. lorsque le chien lâche sa prise avant la fin de l'attaque mordante fuyante et essaie de la reprendre?

Il doit faire front au chien et agir comme dans l'attaque de face.

25— Dans une attaque mordante de face, lorsque le chien rate sa prise à l'entrée, que doit faire l'H.A.?

L'H.A. doit faire face au chien et prendre l'initiative pour éviter d'être repris en opposant au chien un jeu d'esquives souples et adroites. etc. voir réponse 23.

26— Lorsque le chien rate sa prise à l'entrée d'une attaque mordante fuyante, que doit faire l'H.A.?

Il doit continuer à fuir tant que le chien ne l'a pas mordu.

27— Au rappel du chien par le conducteur, que doit faire l'H.A. quand le chien est en prise (face, fuyante, fuites de la garde au ferme et défense du maître)?

Lorsque le conducteur rappelle son chien, l'H.A. doit s'immobiliser pendant 5 secondes, pour permettre au chien de lâcher prise. (Si le chien ne décroche pas au bout des 5 secondes, l'H.A. reprend son action, et s'immobilise de nouveau 5 secondes à chaque commandement du conducteur).

28— Si un chien, au rappel de son conducteur, amorce son retour puis revient vers l'H.A. que doit faire celui-ci?

Dans ce cas bien précis, l'H.A. reprend sa défensive avec le bâton dès que le chien est à 3 mètres.

29— Si un chien, ayant amorcé son retour, s'immobilise en chemin, ne sachant s'il continuera vers son conducteur ou reviendra vers l'H.A., que doit faire celui-ci?

Dans ce cas, l'H.A. restera immobile, en attendant la décision du chien, pour reprendre éventuellement sa défensive, dès que le chien sera à 3 mètres.

30— A quel moment précis l'H.A. devra-t-il ouvrir son barrage sur les attaques de face?

Il devra maintenir son barrage jusqu'au dernier moment, mais l'ouvrir impérativement à l'entrée du chien de façon à ne jamais risquer de toucher l'animal avec son bâton.

31— Quels sont les endroits du corps du chien que l'H.A. est autorisé à frapper avec le bâton?

Uniquement le dos, à l'exclusion du cou, de la croupe, et bien sûr de la tête, des pattes, de la queue et du ventre.

## **LA DEFENSE DU CONDUCTEUR**

32— Quelle doit être l'attitude de l'H.A. face à un chien trop ardent qui quitte son conducteur pour aller au-devant de lui, soit avant, soit après la conversation?

Dans les deux cas, l'H.A. continue son chemin normalement sans chercher à entraîner le chien.

33— Dans la défense du conducteur, l'H.A. peut-il abréger la conversation de sa propre initiative?

Non, il doit attendre que le juge lui fasse signe.

34— Dans la défense du conducteur, après la conversation, quelle distance l’H.A. doit-il parcourir en s'éloignant du conducteur?

Après la conversation, le conducteur et l’H.A. poursuivant leurs chemins respectifs, l’H.A. fait environ cinq pas, puis se retourne et rejoint le conducteur sans courir, ni faire de geste, ni de provocation.

35— Dans la défense du conducteur, si le chien donne un coup de dent inopportun et bref, avant que l’H.A. ait agressé le conducteur, l’H.A. doit-il considérer qu’il est attaqué?

Oui, et il doit se défendre aussitôt, ou tenir le chien en respect en l'impressionnant si le chien mord et décroche.

36— Dans la défense du conducteur, après l'agression franche de l’H.A., quelle doit être son attitude face à un chien qui se montre hésitant ou maladroit à le saisir?

Dans ce cas, l’H.A. essaiera de ne pas être pris et usera d'esquives ou de gestes propres à impressionner le chien pour l'empêcher de mordre.

37— Dans la défense du conducteur, si le chien lâche prise avant l'ordre de cessation, que doit faire l’H.A.?

Il essaiera de ne pas être repris si le chien tente de le mordre. Mais si le chien décroche et retourne à son conducteur, l’H.A. doit considérer que l'exercice est terminé et rester immobile.

38— Expliquez le processus de cessation et de rappel à la défense du conducteur.

a) au premier signal du juge le conducteur donne l'ordre de cessation. L’H.A. s’immobilise.

b) au deuxième signal du juge, le conducteur rappelle son chien. L’H.A. reste immobile jusqu'au retour du chien au pied du conducteur.

39— Que doit faire l’H.A. face à un chien qui ne décroche pas au commandement de cessation lors de la défense du conducteur?

Dans ce cas, l’H.A. se comporte exactement comme lors de la cessation aux attaques mordantes. Il ne doit reprendre son action qu'après cinq secondes d'immobilisation.

40— Dans la défense du conducteur, comment concevez-vous les termes “ Agression bien définie ” ? Comment doit-elle être faite?

Une agression bien définie se caractérise par un geste franc et net, à 2 mains, qui ne laisse aucun doute dans l'esprit du chien quant aux intentions de l'agresseur. Mais l’H.A. doit éviter de serrer le conducteur de trop près afin que celui-ci ne soit pas mordu par son chien.

Il devra ensuite éviter de se faire mordre, mais sans s’enfuir.

## **LA GARDE D'OBJET**

41— Quels sont les rayons des différents cercles tracés sur le sol pour la Garde d'Objet?

Les cercles ont les rayons suivants: 1,50 m - 2 m - 3 m - 5 m.

42— Expliquez le déroulement de la “ Garde d'Objet ”.

Le déroulement normal d'une “ Garde d'Objet ” est le suivant:

1) Première approche de l'objet par l’H.A.

2) Tentative de prise d'objet à la main, ou au pied.

3) Eloignement de l’H.A. à 5 m. de l’objet après qu'il a été mordu.

4) Deuxième approche de l'objet par l’H.A. pour une nouvelle tentative de prise au pied ou à la main, selon le comportement du chien.

5) Deuxième éloignement de l’H.A. à 5 m. de l’objet s'il a été mordu.

6) Troisième approche de l'objet par l’H.A. nouvelle tentative.

7) Troisième éloignement de l’H.A. à 5 m. de l’objet hors des cercles s'il a été mordu.

N.B. a) concernant le 3, le 5 et le 7, l'H.A. marquera un temps d'arrêt de 5 secondes, si le chien maintient sa prise, avant de s'éloigner en l'entraînant.

b) si le chien, après avoir lâché une première fois, refait sa prise, l'H.A. n'a pas à s'arrêter ni à s'occuper du chien. Il s'éloignera en entraînant le chien si celui-ci ne décroche pas.

43\_\_ Que doit faire l'H.A. quand le Chien l'empêche de saisir l'objet?

Il doit prouver que le Chien ne remplit pas sa mission. Pour cela il doit :

a) Poser la main sur le panier plus de 5 secondes (chronométrage par le Juge)

b) Sans réaction du Chien, ( après signe du Juge) l'H.A. déplace le panier sur au moins 20 cm. Sans réaction, il est alors considéré que le Chien ne remplit pas sa mission.

44— Combien de tentatives pour s'emparer de l'objet sont-elles autorisées par le règlement?

Trois tentatives.

45— Peut-il y avoir des tentatives supplémentaires après les trois tentatives autorisées par le règlement?

Non aucune.

46— Les tentatives de prise d'objet doivent-elles être faites à la main ou au pied?

L'H.A. agira selon les instructions du juge, ou selon sa propre estimation de la vigilance du chien.

47— Quand le chien va à la rencontre de l'H.A. sans intention manifeste de le mordre, celui-ci peut-il éloigner le chien de l'objet par la ruse?

Non, l'H.A. n'a pas à provoquer l'abandon de l'objet par le chien. Il doit continuer à marcher vers l'objet pour le prendre, sans pour autant chercher à se faire mordre.

48— Dans la “ Garde d'Objet ”, lors des tentatives au pied, à quelle distance l'H.A. doit-il pousser l'objet avant de le prendre à la main?

L'H.A. jugera lui-même de l'opportunité de continuer à pousser l'objet avec son pied ou de le prendre à la main, ceci en fonction de l'attitude du chien.

49— Une fois dans les cercles, l'H.A. qui amorce une tentative de prise peut-il reculer précipitamment s'il se voit attaqué par le chien?

Non, en aucun cas l'H.A. qui a pénétré dans les cercles ne peut reculer pour éviter la morsure.

Toutefois, il pourra essayer d'esquiver le chien, mais tout en restant dans le rayon d'action où il se trouvait.

50— L'H.A. s'étant emparé de l'objet, que doit-il en faire?

S'étant saisi de l'objet, l'H.A. doit l'emmener au plus loin en évitant si possible d'être mordu par le chien.

51— L'H.A. s'étant emparé de l'objet, peut-il le placer entre lui et le chien et s'en servir comme protection?

Non! L'H.A. ne peut se servir de l'objet pour se protéger de la morsure du chien.

52— L'H.A. peut-il prendre une attitude provocatrice avant, pendant, ou après ses tentatives de prise d'objet?

Non, l'H.A. n'a pas à adopter une attitude qui tendrait à faire attaquer le chien.

53— La ruse et la lenteur sont-elles permises dans l'approche de l'objet?

Oui, la ruse et la lenteur sont permises, à condition qu'elles ne soient pas exagérées et que l'H.A. agisse toujours en direction de l'objet. Un passage ne doit pas excéder à 2 minutes, et l'exercice lui-même est limité à 5 minutes.

54— L'H.A. venant d'être mordu, à quelle distance de l'objet doit-il reculer avant d'effectuer la tentative suivante?

L'H.A. mordu au cours d'une tentative doit reculer à 5 mètres de l'objet, au minimum.

54 bis-L'H.A. peut-il entraîner le chien de n'importe quelle façon ?

Si le chien est toujours en prise, il doit tenter de l'entraîner, mais sans le travailler.

Si le chien n'est plus en prise, il doit s'éloigner à 5 m sans bloquer le passage au chien qui veut retourner à son objet et en se dégageant sur le côté si le chien est sur sa trajectoire.

## **RECHERCHE PAR EXPLORATION ET CONDUITE DU PRISONNIER**

55— Avant l'exploration, lorsque l'H.A. se dissimule dans la cachette, y a-t-il pour lui une façon plus indiquée qu'une autre de se cacher ?

Non. L'H.A. doit seulement faire face au chien, debout, dans une attitude naturelle, et rester immobile, sans provocation.

56— Que doit faire l'H.A. devant un chien qui découvre mais n'annonce pas sa découverte par des aboiements ?

L'H.A., découvert mais non signalé par les aboiements du chien, doit rester immobile et attendre.

57— Que doit faire l'H.A., découvert et signalé par les aboiements du chien ?

Lorsque le chien a annoncé sa découverte par des aboiements, l'H.A. doit rester parfaitement immobile et attendre dans la cachette l'arrivée du conducteur ou le signal du juge lui enjoignant de s'enfuir.

58— Lors de la “ Découverte ”, que doit faire l'H.A. attaqué dans la cachette ?

Si le chien, sans avoir aboyé, donne un ou plusieurs coups de dents ou attaque franchement l'H.A. dans la cachette, celui-ci devra attendre cinq secondes avant de s'enfuir pour laisser éventuellement au chien une chance d'annoncer sa découverte après avoir mordu.

59— Quelles sont, dans l'ordre naturel des fuites, celles qui sont accompagnées de coups de feu ?

Dans l'ordre naturel des fuites, deux coups de feu doivent être tirés, le premier à la sortie de la cachette, le second lors de la tentative de fuite suivante, après un temps d'arrêt de 2 secondes minimum entre ces deux premières fuites.

60— Dans quelle direction doivent être tirés les deux coups de feu ?

L'H.A. doit tirer obligatoirement les coups de feu en l'air, le bras ou au moins l'avant-bras levé.

61— Lors de la “ conduite du prisonnier ”, quand et comment les fuites doivent-elles avoir lieu ?

Les fuites, lors de la “ conduite du prisonnier ”, doivent être les plus semblables possibles pour l'ensemble des chiens.

Dans le cas de chiens très vigilants, les fuites doivent avoir lieu autant que possible aux mêmes endroits afin que la distance de conduite soit à peu près la même, pour égaliser la possibilité de coups de dents de la part des chiens.

Par contre, si l'H.A. se trouve en présence d'un chien distrait qui manque de vigilance, il en profitera pour fuir à la première occasion et tenter de créer la distance.

Dans tous les cas, les fuites doivent être nettes et réalisées logiquement du côté où l'H.A. a le champ libre.

62— Faut-il distinguer entre les reprises de la marche et les tentatives de fuite ?

Oui, les reprises de la marche se font sur un signe du juge après chaque tentative de fuite. Il est le seul à disposer d'une vue d'ensemble de la situation.

Par contre, les tentatives de fuite sont sur l'initiative de l'H.A. au cours de sa marche.

Toutefois, sur phase statique après une tentative de fuite, l'H.A. peut chercher à s'enfuir de nouveau, s'il s'aperçoit que le chien abandonne sa garde ou se désintéresse de lui. Ceci sans reprendre sa marche, et sans attendre le signal du juge.

63— Que fait l’H.A. dans le cas d’un chien qui se désintéresserait de lui après les deux tentatives de fuite obligatoires pendant l’accompagnement ?

Il regarde le juge pour le cas où celui-ci lui signifierait de s’enfuir.

64— Que doit faire l’H.A. après chaque cessation ?

Il doit garder l’immobilité afin de permettre :

a) le désarmement par le conducteur après la deuxième fuite.

b) le signal du juge lui enjoignant de reprendre sa marche.

c) éventuellement au chien de se distraire de sa garde, et à lui-même d’en profiter pour s’enfuir.

65— L’H.A. peut-il propulser le Chien pour pouvoir faire une fuite ?

Non, s’il le fait il perd une occasion de tentative de fuite, aucune pénalité ne sera appliquée à la suite d’une telle action.

66— Lors des diverses tentatives de fuite, que doit faire l’H.A. quand il est mordu ?

L’H.A. doit continuer son action et s’immobiliser au commandement de cessation du conducteur autorisé par le signal du juge.

67— L’exercice de la conduite terminé, et le conducteur s’étant éloigné avec son chien, que doit faire l’H.A. ?

Il doit aussitôt signaler au juge le nombre de coups de dents donnés par le chien au cours de la marche ou après les commandements de cessation du conducteur.

68— Face à un chien maladroit à l’attraper, qui pourtant l’empêche de fuir, que doit faire l’H.A. ?

Il doit chercher à esquiver le chien pour se placer en bonne position de fuite et tenter de créer la distance.

69— Que doit faire l’H.A. si le chien, après l’avoir découvert, se désintéresse manifestement de son travail et abandonne sa “ garde au ferme ” (qu’il ait aboyé ou pas) ?

Dans ce cas, sur le signe du juge, l’H.A. doit fuir et essayer de créer la distance, sans tirer de coups de feu tant qu’il n’aura pas été mordu par le chien. Il se conformera en cette circonstance aux indications préalables du juge, en fonction de la nature et de l’emplacement des cachettes.

70— Lors de l’exercice de la “ Recherche ”, lorsque deux H.A. officient dans un concours, quelle doit être l’attitude de celui des deux qui serait découvert par le chien au lieu et place de son collègue à qui incombe l’exercice ?

Le deuxième H.A. devra avoir un revolver à portée de la main et se comporter comme s’il était découvert dans la cachette.

## **ATTAQUE AU REVOLVER**

71— Dans l’attaque au revolver avec garde au ferme l’H.A. peut-il se servir de son revolver pour menacer le chien ?

Non, pas après le deuxième coup de feu.

72— Dans l’attaque avec garde au ferme, l’H.A. doit-il fuir de sa propre initiative ou attendre le signal du juge ?

Il doit se conformer aux indications du juge.

73— Face à un chien qui s’éloigne et ne tient manifestement pas au ferme, que doit faire l’H.A. ?

Dans ce cas, et sur l’initiative du juge, l’H.A. prend la fuite en essayant de créer la distance entre le chien et lui.

- 74— Dans les tentatives de fuite à la “Garde au Ferme”, à quel moment l’H.A. doit-il s’immobiliser ?  
Au début du commandement du maître.
- 75— Quelle est la durée de la “Garde au Ferme” après chaque fuite, le chien étant vigilant ?  
— 10 secondes à la première.  
— 5 secondes à la deuxième.
- 76— Que doit faire l’H.A. si le chien ne décroche pas aux commandements de cessation des fuites de la “Garde au Ferme” ?  
L’H.A. doit s’immobiliser cinq secondes, comme prévu par le règlement, puis reprendre sa défense si le chien n’a pas décroché, et marquer un nouveau temps d’arrêt de cinq secondes à chaque nouveau commandement de cessation.
- 77— Quand l’H.A. doit-il arrêter son action à la fin de l’attaque au revolver ?  
Dès le commandement de cessation donné par le conducteur sur indication juge, comme lors des autres attaques mordantes.
- 78— Que doit faire l’H.A. si le chien ne décroche pas à l’attaque au revolver ?  
Au bout de 5 secondes, il reprend sa défense, comme pour les autres attaques lancées.

## 79— INTERDICTIONS FORMELLES ET IMPERATIVES

- 1 — Décoller le chien de terre volontairement.
- 2 — Décrocher le chien en force.
- 3 — Tordre la gueule du chien pour lui faire lâcher prise.
- 4 — Repousser le chien du bâton, de la main ou autre.
- 5 — Soulever le chien avec le bâton, le bras, la jambe, la main.
- 6 — Appuyer ou frotter le bâton sur le chien.
- 7 — Tenir le bâton à deux mains.
- 8 — Passer le bâton sous le cou, le ventre, les pattes du chien.
- 9 — Enjamber le chien en prise.
- 10 — Frapper le chien sur la tête ou en dehors du dos.
- 11 — Zigzaguer ou changer brusquement d'allure durant la conduite.
- 12 — Toucher le chien avec le revolver ou faire un barrage avec.
- 13 — Mimer un coup de feu pour impressionner le chien.
- 14 — Parler au chien ou émettre des sons pendant les exercices.
- 15 — Souffler dans les oreilles du chien.
- 16 — Toucher le chien avec les mains.
- 17 — Frotter le chien entre les jambes du pantalon.